

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

\*\*\*\*\*

*Extrait du Registre des Délibérations*

*L'an deux mille vingt et un et le mardi 16 mars à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Evelyne CARON (suppléante de Monsieur MAJEWICZ), Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. AGIUS), Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE, Bernard ROBACHE (Suppléant de M. COUSIN), Yves SANDRAS.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Messieurs Emmanuel AGIUS (suppléé par M. BEGUE), Marc BOUTROY, Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Gérard GRENAT, Olivier MAJEWICZ (suppléé par Mme CARON), Antoine PERALDI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Evelyne CARON

**F1-03-2021 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20210316-F1-03-2021-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2021  
Date de réception préfecture : 19/03/2021

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 9 mars 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion, pour l'exercice 2020, du budget du SEVADEC dressé par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois  
susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

  
**SEVADEC**  
BP 20  
62107 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire  
Le 24/03/2021  
Certifié exact.  
L'ordonnateur. 